

**COMMUNE DE CALCATOGGIO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -  
- Antoine PINNA -  
- Notaires associés –  
6, Bd Sylvestre Marcaggi  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Louis Valery VERGEOT, Notaire à AJACCIO, le 7 novembre 2023, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Liliane Bernadette Thérèse MATTEI veuve PEDINIELLI, demeurant à AJACCIO  
Née à CASABLANCA le 22 décembre 1934 et décédée à AJACCIO le 14 janvier 2022 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs, Madame Laurine GIOVANNOLI épouse MATTEI conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A CALCATOGGIO (CORSE-DU-SUD).

I. Les 1/8ème indivis d'une maison d'habitation cadastrée section A lieudit **VILLANOVA** N°524 pour 01 a 90 ca

Les lots N°6 soit, une pièce au rez-de-chaussée,  
Et 7 soit, une cave au rez-de-chaussée ;

II. Les 1/8ème indivis des parcelles cadastrées section A lieudit **MURATO** N°311 pour 07 a 50 ca et 312 pour 06 a 65 ca, section B lieudit **MURATO** N°31 pour 28 a 84 ca a prendre dans 05 ha 48 a 00 ca et section D lieudit **CALCINAJO** N°2801 pour 02 a 53 ca a prendre dans 30 a 40 ca, 2802 pour 14 a 91 ca a prendre dans 01 ha 78 a 99 ca et 2803 pour 73 a 25 ca a prendre dans 08 ha 79 a 37ca ;

III. Les 1/16ème indivis d'une parcelle cadastrée section D lieudit **PANCA** N°779 pour 01 ha 37 a 80 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis Maître Louis Valery VERGEOT